



Les élus du Comité syndical du Parc des Alpilles ont approuvé la version définitive de la Charte 2023-2038

C'est sur les terres de la famille Thieuloy au Mas Moulin de Daudet à Fontvieille qu'une trentaine d'élus parmi lesquels de nombreux maires du territoire, les représentants du Département des Bouches-du-Rhône et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'une bonne partie de l'équipe technique du Parc se sont retrouvés pour ce Comité syndical très attendu le jeudi 28 juillet 2022. Le dernier concernant la révision de la Charte du Parc naturel régional des Alpilles engagée en 2018 pour approuver la version finale de ce document de référence pour le territoire, après examen interministériel.

Un hommage appuyé à Rémy Thieuloy, ancien Vice-président du Parc des Alpilles

Un lieu symbolique, témoignage de l'engagement de nombreux particuliers pour le développement durable des Alpilles, l'exploitation de la famille Thieuloy, paysan pastier, met tout en œuvre depuis de nombreuses années pour s'inscrire dans un mode de production durable passant progressivement en bio et développant les circuits courts et la vente directe. Un choix délibéré aussi en réponse au souhait des élus de rendre hommage au regretté Rémy Thieuloy, disparu en 2018, et qui tant par son travail d'agriculteur, ses activités associatives et son engagement politique pour la commune de Fontvieille puis au sein du Bureau syndical du Parc a marqué durablement l'Histoire du PNR. Une initiative saluée par le maire de Fontvieille, Gérard Garnier.

Un vote à l'unanimité de la version définitive de la Charte 2023-2038

En préambule de la réunion, Jean Mangion rappelait le travail colossal qui avait été réalisé jusqu'à ce jour remerciant l'ensemble des acteurs et précisant que dans les prochaines semaines cela allait être au tour des collectivités territoriales d'approuver le document avant le décret de renouvellement attendu début 2023. Puis c'était au tour de Marie-Laure Théo, chef de projet révision de la Charte de présenter à l'assemblée délibérante les propositions de modifications du rapport de Charte et des statuts du Syndicat mixte suite aux 4 mois de consultation interministérielle. Peu de modifications en définitive, essentiellement des reformulations et des précisions.

Un examen final du Ministère qui dans ses conclusions a précisé (extraits du courrier du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 20 juillet 2022) : « *En premier lieu, je souligne la qualité formelle du projet de charte, clair et lisible, qui en fait un document porteur pour la mise en œuvre du projet de territoire du PNRA. De même, le soutien politique local constaté tout au*

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

long de la procédure est un indicateur positif de la capacité présente et future du PNRA à conduire les actions projetées. Je remarque ensuite que le sens général des orientations et mesures confirme la contribution du PNRA à l'invention d'un développement plus durable et à la préservation des patrimoines, défis qui sont au cœur de l'action d'un parc naturel régional. »

Des échanges constructifs sur le contenu de la charte comme sur les statuts ont permis de clarifier des points très techniques avant le vote des élus. Un vote très applaudi pour valider le dossier de Charte 2023-2038 dans sa version définitive, celle qui sera soumise à l'approbation des collectivités, puis transmise à la Région pour validation finale et transmission au Ministère pour la signature du Décret de renouvellement de classement.

Les autres délibérations de la session

La réunion s'est poursuivie avec le vote d'autres délibérations. A noter principalement l'avis négatif du Parc sur le projet d'hélicoptère sur la commune de Paradou, qui sera transmis au Préfet, seule autorité habilitée à interdire ce projet. Une décision saluée par Pascale Licari, maire du Paradou et par l'ensemble des élus présents qui ne souhaitent pas que les survols d'hélicoptères se multiplient dans les Alpilles.

Pour terminer la séance, quelques photos de la quatrième reconduction de l'Observatoire Photographique des Paysages des Alpilles ont été présentées aux élus. Des photos prises au même endroit, à la même période en 2011, 2013, 2017 et 2022 qui permettent de voir les évolutions de notre territoire mais qui attestent aussi du changement climatique avec des photos en 2022 qui montrent clairement l'état de sécheresse précoce de la végétation.

Une fin de réunion empreinte d'émotion

Pour finir, Eric Blot, Directeur du Parc a pris la parole pour formuler une série de remerciements après avoir qualifié de « magnifique » cette validation de la Charte qui donne un cap exceptionnel à ce territoire. Il a tenu à préciser que la Charte du Parc des Alpilles est déjà considérée comme une référence, une Charte « moderne » qui servira d'exemple aux prochains Parcs en révision.

Et d'exprimer « Une satisfaction profonde d'abord d'avoir dorénavant un Parc apaisé, à la manœuvre, à qui on fait confiance et qui fait du bien, qui rend un vrai service sur des projets immédiats comme sur une vision voulue, choisie de ce territoire à plus long terme. »

Solange Ponchon, Conseillère régionale concluait la séance en félicitant le Parc au nom du Président de la Région, Renaud Muselier.

Contact presse :

Laetitia Baudry, chargée de mission communication

l.baudry@parc-alpilles.fr